

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 18/12/2025

Aide aux éleveurs de volailles dont l'élevage a été affecté par l'épisode d'influenza aviaire hautement pathogène 2024-2025

Les éleveurs de volailles (palmipèdes, gallinacés et colominés) situés dans les zones réglementées (zones de protection, zones de surveillance) mises en place pour lutter contre l'épidémie d'influenza aviaire hautement pathogène 2024-2025 et ayant subi des pertes économiques pourront déposer une demande d'aide à compter du 12 janvier 2026 à 14 h 00 et jusqu'au 27 février 2026 à 14 h 00.

Cette aide, annoncée le 17 novembre 2025 par la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire et financée par l'État, vient compenser les pertes liées à l'arrêt de la production dans les exploitations en raison des interdictions de mises en place et de mouvements de volailles.

Ces pertes, subies pendant les mesures de restrictions sanitaires ayant conduit à des vides prolongés, sont indemnisées à hauteur de 90 % dans le cadre d'une enveloppe totale disponible de 4 M€.

Le lien vers le télé-service et l'ensemble des informations nécessaires au dépôt de la demande d'aide sont accessibles depuis le site internet de FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/aides/influenza-aviaire-amont-epizootie-2024-2025>

Contacts presse

FranceAgriMer
Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38
Mél : presse@franceagrimer.fr
12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
www.franceagrimer.fr

A propos de FranceAgriMer

Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, placé sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture, FranceAgriMer participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture. Il est un lieu de concertation unique entre les pouvoirs publics et les professionnels de ces filières, représentées de l'amont à l'aval dans ses instances de gouvernance. FranceAgriMer assure un suivi des marchés et propose des expertises économiques permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs actions et aux filières de gagner en compétitivité. L'Etablissement met en œuvre des dispositifs de soutien et de régulation des marchés et accompagne les acteurs économiques à travers le versement d'aides nationales et européennes. Il contribue à leur rayonnement à l'international en soutenant les exportateurs et l'internationalisation des filières.

Plus d'informations sur : <http://www.franceagrimer.fr>

Retrouvez-nous sur LinkedIn : [@FranceAgriMer](#)

Contacts presse

FranceAgriMer

Tél : 01 73 30 25 38/ 01 73 30 22 54

Mél : presse@franceagrimer.fr

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

www.franceagrimer.fr